

REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le LUNDI 25 Janvier 2016 à 19H

ORDRE DU JOUR

- \* Paiement de l'investissement 2016 jusque l'adoption du budget primitif
- \* Schéma de mutualisation Communauté de Communes Pévèle-Carembault
- \* Subvention exceptionnelle Classe de neige Ecole du Sacré-Coeur
- \* Subvention Comité des Fêtes
- \* Questions diverses

Etaient présents :

(Cocher les cases ou compléter)

BLERVAQUE Véronique	X	MONTOIS Dominique	X
BOTQUIN Aurélie	X	ROUSSEAU Jean-Luc	X
COLLURA Bénédicte	X	ROUSSEAU Louis	X
DEFLANDRE Sophie	X	SCHRYVE Guy	X
DEKERLE Gilbert	X	THIBAUT Jean-Marie	X
DELCROIX Laurent	X	VAN EECKE Alain	X
DEREGNAUCOURT Paul	X	VIGIER Sophie	X
LIEVIN Sophie	X		

Secrétaire de séance : Sophie VIGIER

➤ **Approbation et signature du compte-rendu de la séance du 21 décembre 2015**

## ➤ Paiement de l'investissement 2016 jusque l'adoption du budget primitif

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'en vertu des dispositions de l'article L.1612-1 du CGCT, les dépenses d'investissement hors reports et non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, peuvent être engagées, liquidées, et mandatées, jusqu'à l'approbation du B.P., dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent.

**Après délibération, le Conseil Municipal,**

**Décide : à l'unanimité,**

D'autoriser Monsieur le Maire ou à ses délégués à effectuer les opérations de paiement 2016, de la section d'investissement, sous réserve des exceptions précédemment soulevées, jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2016.

## ➤ Adoption du schéma de Mutualisation

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que l'article L5211-39-1 du CGCT impose aux EPCI l'établissement d'un schéma de mutualisation visant à mettre en évidence les liens de mutualisation ascendante (commune vers EPCI) et descendante (EPCI vers les communes) entre une communauté de communes et ses communes membres.

Ce schéma est soumis pour avis à chacun des conseils municipaux des communes membres. Le conseil municipal de chaque commune dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer. A défaut de délibération dans ce délai, son avis est réputé favorable.

Par délibération n°2015/260 du 14 décembre 2015, le Conseil communautaire a adopté le schéma de mutualisation proposé en annexe. Il convient donc que l'Assemblée se prononce sur ce schéma de mutualisation.

**Après délibération, le Conseil Municipal,**

**décide à l'unanimité**

d'adopter le schéma de mutualisation tel que proposé en annexe.

## ➤ Subvention Exceptionnelle APEL CLASSE NEIGE

Le Maire expose à l'Assemblée que l'APEL de l'Ecole du Sacré Cœur sollicite une subvention pour une classe de neige. Il s'agit d'un séjour d'une semaine au profit des 17 élèves de la classe de CM1-CM2. Il demande à l'Assemblée de bien vouloir accorder une subvention exceptionnelle à l'APEL, sur la base précédemment utilisé, soit 8€ par enfant et par jour. Le séjour pour lequel est demandée la présente subvention concerne 17 enfants durant 7 jours, soit un montant prévisionnel de 952€.

**Le Conseil Municipal,**

**Après avoir délibéré, décide à l'unanimité**

d'accorder une subvention exceptionnelle à l'APEL d'un montant de 952 €.

Les crédits correspondants seront repris au budget primitif 2016.

➤ **Subvention Exceptionnelle COMITE DES FETES**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'en 2016, le repas des aînés se déroulera en Mars et non en Septembre. Il demande de bien vouloir l'autoriser à verser une subvention exceptionnelle au Comité des Fêtes, pour l'engagement des frais concernant cette manifestation.

**Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des votants, Messieurs Gilbert DEKERLE et Paul DEREGNAUCOURT, n'ayant pas pris part au vote, en qualité de membres de l'association,**

d'autoriser Monsieur le Maire à verser une subvention d'un montant de 4 000€ au Comité des Fêtes.

Les crédits correspondants seront repris au budget primitif 2016.

La séance est levée à 19h50

Le Maire



Guy SCHRYVE

